

Nombre de Conseillers

- en exercice : 29 - présents : 23

- procurations : 5 - ayant pris part au vote : 28

DÉLIBÉRATION n° 2023/132

L'an deux mille vingt-trois et le 05 décembre 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 29 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents: Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Joël MANO, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES et Rony BARTHE.

Procurations: Cindy SIBE à Jean-Claude SUBIAS, Ingrid ROUZAUD à Jean-Marie DA BENTA, Maurine FOSSAT à Pierre DUMAINE, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents: Isabelle ORTE

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET: Finances-Budget Assainissement-Décision modificative n°1

A l'approche de la fin de l'exercice 2023, il convient de prévoir des ajustements sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

Sur la section de fonctionnement :

En dépenses :

30 800€ sont à reprendre au 023 (virement vers la section d'investissement). Cette baisse de dépense peut être réaffectée au chapitre 66111 (intérêts réglés à l'échéance +4000€). Le reste, soit 26 800€, est réaffecté au chapitre 011, article 6062 (produits de traitement + 11 000€) et article 61558 (entretien autres biens mobiliers + 15 800€).

Sur la section d'investissement :

Au chapitre 23, les crédits ont été peu consommés. A l'article 2315 (installation matériel et outillage technique), il est possible de reprendre 76 300€.

Sur cette somme, 40 000€ sont réaffectés à l'article 2313 (construction) ; 5 500€ sont réaffectés à l'article 1641 (emprunts en euros).

Le reste, soit 30 800€, est équilibré en diminuant en recette d'investissement le virement de la section de fonctionnement (-30 800€ au 021).

Monsieur le Maire propose donc la décision modificative suivante :

Accusé de réception en préfecture 065-216502583-20231207-2023-132-DE Date de télétransmission : 07/12/2023 Date de réception préfecture : 07/12/2023

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES		TOTAL DE LA SECTION			
Chapitre	Article	Intitulé	ВР	+ /-	Nouveau total
011	6062	Produits de traitement	23 100	+ 11 000	34 100
011	61558	Entretien et réparation autres biens mobiliers	3 500	+ 15 800	19 300
023	023	Virement à la section d'investissement	356 820,03	-30 800	326 020,03
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	325 000	+ 4 000	329 000

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		TOTAL DE LA SECTION			
Chapitre	Article	Intitulé	ВР	+ /-	Nouveau total
16	1641	Emprunts en euros	520 000	+ 5 500	525 500
21	21562	Service d'assainissement	124 450,04	+ 40 000	164 450,04
21	2188	Autres immobilisations corporelles	70 220,20	- 40 000	30 220,20
23	2313	Construction	25 000	+ 40 000	65 000
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	493 959,58	-76 300	417 659,58
RECETTES		TOTAL DE LA SECTION			
Chapitre	Article	Intitulé	ВР	+ /-	Nouveau total
021	021	Virement de la section d'exploitation	356 820,03	-30 800	326 020,03

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix

DECIDE

> D'acter la décision modificative n°1 relative au Budget Assainissement.

Accusé de réception en préfecture 065-216502583-20231207-2023-132-DE Date de télétransmission : 07/12/2023 Date de réception préfecture : 07/12/2023 Le secrétaire,

2 P. LANKE

Pour copie conforme, Le Maire,

Affiché le 07 décembre 2023